Envoyé en préfecture le 29/12/2023 Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID: 057-215700964-20231229-DCM202365-DE

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

16

COMMUNE DE BOULANGE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM n° 2023/65

Séance du 28.12.2023 à 18h00

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

<u>Membres présents</u> : RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, adjoints

ENNEN Caroline, GRUHN Marc, GRUN Rosana, GUERMANN Bernard, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MULLER Sabrina, MUNIER Laurent, PIAZZA Thomas, RODCIQ Francis, SAUSSE-SAVINI Delphine, SMANIOTTO Adrienne, conseillers municipaux

<u>Procurations</u>:

DAL BROLLO Henri, adjoint a donné pouvoir à LO PRESTI Carmelo, conseiller municipal

DI BARTOLO Anne-Catherine, conseillère municipale a donné pouvoir à VIAL Audrey, adjointe

STRACH Joana, conseillère municipale a donné pouvoir à DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe

Absent excusé: ./.

Secrétaire de séance : GUERMANN Bernard

I/ <u>DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE</u>

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 29/12/2023 Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID: 057-215700964-20231229-DCM202365-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Mr GUERMANN Bernard secrétaire de séance.

(Suivent les signatures) Pour extrait conforme Boulange, le 29 décembre 2023

Le Maire,

Anteine FALCHI

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

• au Représentant de l'État

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.